



# NAO 2023 REVENDICATIONS

NAO: L'INFLATION GALOUE...  
ET NOS SALAIRES...





## Pour des salaires qui reflètent enfin la reconnaissance du travail fourni :

Après les années Steinhoff, le PSE, la crise COVID, la guerre en Ukraine toujours en cours et la crise économique qui en découle, les salariés de Conforama subissent les durs effets d'une **inflation insoutenable** qui a atteint 5,9% en 2022 et plus de 12% sur l'alimentation.

**Les magasins en grève le samedi 11 février à l'appel de la CGT ont exprimé sans équivoque leur refus de la politique d'économie sur les effectifs mais surtout ils ont hurlé :**

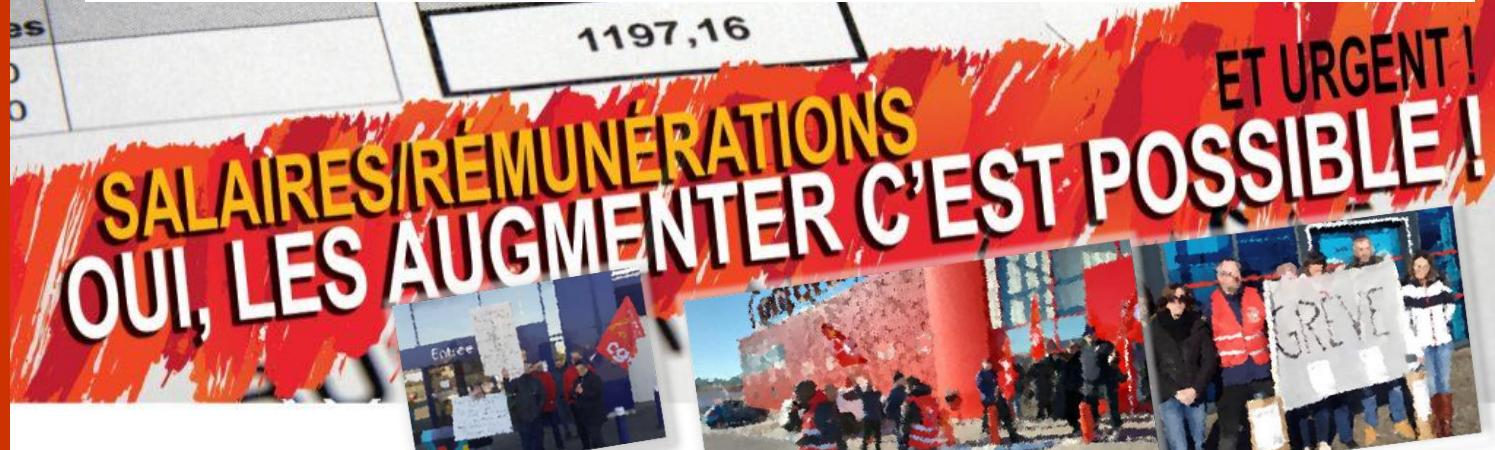
**« NOUS VOULONS DES AUGMENTATIONS PERENNES DES SALAIRES ! »**

### Rémunération et carrière :

Un nombre important de familles connaissent des **situations financières** de plus en plus compliquées et parfois **dramatiques**. Les salariés subissent de plein fouet une **inflation galopante** qui touche particulièrement les **produits de première nécessité** (énergies, alimentation...).

Malheureusement, ce ne sont pas les revalorisations successives du SMIC et des minimas conventionnels qui peuvent suffire à **répondre aux besoins urgents qui s'imposent aux salariés**.

En outre, dans l'entreprise, la grille des salaires ne reconnaît ni le niveau de qualification des salariés et ni leur engagement, ce qui aggrave de fait leurs situations. CONFORAMA doit arrêter de **demander toujours plus en comptant sur la résignation de ses salariés**, une partie d'entre eux **ont dit « NON »** samedi. **La CGT ne se contentera pas d'espérer des miettes demandées gentiment**, elle continuera d'appeler à la mobilisation face à un actionnaire qui ne sait qu'économiser sur le dos des salariés et qui doit apprendre à investir dans ses salariés avant qu'ils ne craquent tous !



# NAO 2023

**Fort de ces constats voici les revendications CGT transmises à la direction pour 2023 :**

- **Un salaire de base minimum de 2000€** pour le premier niveau de la grille Conforama.
- Mise en place d'une ancienneté à partir de laquelle **l'évolution au groupe/niveau supérieur devient systématique (Voir tableau)**

<b>EMP</b> GROUPE	NIVEAU	Salaires BRUT mini mensuels (actuel/ <b>CGT</b> )	Seuil d'évolution automatique au GN suivant	<b>AM</b> GROUPE	NIVEAU	Salaires BRUT mini mensuels (actuel/ <b>CGT</b> )	Seuil d'évolution automatique au GN suivant
1		1709,28€/2000€		5	1	1929€/2370€	
2	1	1709,28€/2008€	3 mois		2	1966€/2448€	24 mois
	2	1709,28€/2012€	3 mois		3	2087€/2644€	24 mois
3	3	1709,28€/2022€	3 mois	6	<b>CADRE</b>		
	1	1711€/2052€	6 mois		1	2201€/2796€	
	2	1732€/2094€	6 mois		2	2269€/2928€	24 mois
4	3	1760€/2146€	12 mois		3	2335€/3056€	24 mois
	1	1798€/2200€	24 mois	7	1	2505€/3388€	
	2	1825€/2266€	24 mois		2	2876€/3738€	
	3	1852€/2318€	24 mois		3	3082€/4125€	

- Versement d'une **prime exceptionnelle de 1000€** à chaque salarié au regard de l'augmentation de leur charge de travail, de l'inflation, de l'énergie et du carburant.
- Mise en place d'une prime égale à **0.3% sur les sorties de marchandises**. Versement de cette dernière à tous les **personnels des dépôts, de la caisse ainsi qu'au SAV**.
- Augmentation du pourcentage de rémunération des services de 6.6% à 10%.
- Rémunération des guelles GLD, ouverture de carte, assurances, pose cuisine, en plus du minimum garanti.
- Une augmentation de **100 € des fixes vendeurs**
- Une augmentation de **15% du taux de guelle/Variables/Primes sur objectifs**
- Rémunération sur les ventes exclus WEB aux mêmes taux que les ventes en magasins et au taux médian pour les magasins en PDV.
- Rémunération des salariés sur les ventes de la **Marketplace au taux de 2,5%**
- Augmentation de la **prime trimestrielle internet de 0.75% à 2,5%**
- Passage du **ticket restaurant de 8,5 à 10€** avec prise en charge par CONFORAMA de 60% de la valeur.
- Augmentation de la **prime de nettoyage à 15 €**
- Evolution du barème de la **prime d'ancienneté : 3% tous les 3 ans au-delà de 15 ans**.
- Transformation de la prime de fin d'année en 13ème mois.
- Prime mensuelle de **transport de 50€** pour l'ensemble des salariés.
- Réintégration de la prime d'ancienneté pour les cadres qui n'en bénéficient pas ainsi que pour les nouveaux embauchés
- Ouverture du **Groupe 4 pour les populations employés Caisse et Dépôts (Limité au G3N3 aujourd'hui)**
- Prime compensatoire moyens télétravail de 75€ mensuel



# CONCLUSION

**La CGT** fidèle à ses principes d'égalité sociales, ne déroge pas à ses engagements et pèsera de tout son poids pour faire entendre la voix des salariés.

La trentaine de magasins mobilisés au travers de grèves/débrayages le 11 février 2023 ont portés un message d'Alerte à la direction quant aux nécessaires augmentations à la hauteur de l'urgence actuelle.

Ces voix que, vous, Dirigeants et actionnaires, devez enfin ECOUTER et non plus juste entendre avec systématiquement une insuffisance de réponses à la hauteur des enjeux exprimés.

Ecoutez les revendications des salariés relayées par **la CGT** et qui ne reflètent que la réalité des besoins des hommes et des femmes qui portent notre enseigne en répondant à leurs problématiques quotidiennes.

Les demandes relayées par **la CGT** sont de justes revendications des salariés de l'entreprise dans un cadre où le coût de la vie pèse lourdement sur le quotidien de ces derniers.

Répondre favorablement aux doléances des salariés ne sera que justice rendu et affirmera la reconnaissance de leur mérite.

